

HAUTE-VALLÉE

L'amélioration des berges relève du service public

La dernière réunion du comité syndical du syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Haute-Vallée s'est muée en réunion informelle.

Dernièrement, dans la salle de l'ancien Sivom, à Limoux, la réunion officielle du syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude (SIAH) s'est transformée en simple séance informelle. Et pour cause ! Les cinquante-deux membres nécessaires pour former le quorum n'étaient pas tous présents.

Sept personnes habitant les hauts cantons quillanais n'avaient pas pu se déplacer en raison des fortes chutes de neige, congères et autres problèmes hivernaux.

Quand David Bonnet, le secrétaire de séance, annonça le nombre insuffisant d'adhérents, Pierre Bardiès prit la décision d'annuler la réunion. Une élue demanda s'il était toutefois possible d'obtenir des informations d'ordre général sur les activités du SIAH, et notamment sur les projets d'opérations pilotes. Pierre Bardiès acquiesça et la séance officielle se mua en réunion d'information.

Financement à 80 %. Avant de donner la parole à Baptiste Betinas, le nouveau technicien de rivière, le conseiller général du canton de Limoux (l'autre casquette de Pierre Bardiès) précisa que le financement des opérations pilotes était bouclé à 80 % par le biais du comité de programmation "inondations". M. Betinas, chargé du dossier,



Dans l'assistance, il y avait beaucoup d'élus et quelques absents. Photo D. D. F.

indiqua que ces opérations commenceraient à la fin de l'été ou au tout début de l'automne. Elles concernent la restauration de plusieurs cours d'eau : le Faby, le Sou, la Boulzane, et l'Aude mais uniquement dans la traversée d'Axat : "Cependant, avant d'engager ces opérations, il faut attendre le débat d'orientations budgétaires".

Le jeune technicien rappela également l'obligation d'obtenir "le droit d'investir sur le domaine privé" car les rivières

passent le long de propriétés "et la loi contraint les riverains à nettoyer eux-mêmes leurs berges".

État des lieux. Il est donc légalement nécessaire "d'attendre l'autorisation de se substituer à eux" (c'est-à-dire aux riverains).

Un dossier d'intérêt général sera d'ailleurs élaboré prochainement, le but étant "de démontrer que l'intervention du SIAH sur les rivières relève d'un service public". Baptiste Betinas annonça le

prochain lancement "d'un marché d'études sur le schéma d'aménagement".

Celui-ci permettra d'établir un état des lieux sur lequel "pourront s'appuyer les élus quand ils définiront leur politique". Avant de conclure cette séance écourtée (elle n'a duré une dizaine de minutes), Pierre Bardiès invita l'assistance à revenir siéger le mardi 8 mars, à partir de 18 h 30.

Il reste à espérer que la météo sera ce jour-là plus clémente.